



Rapport du Vérificateur général  
du Québec  
à l'Assemblée nationale  
pour l'année 2017-2018

Audit particulier (partie 2)

Ministère des Transports,  
de la Mobilité durable et de l'Électrification  
des transports : gestion contractuelle

Faits saillants

Photo de la page couverture  
Hôtel du Parlement, *Daniel Lessard*, Collection Assemblée nationale



**Rapport du Vérificateur général  
du Québec  
à l'Assemblée nationale  
pour l'année 2017-2018**

Audit particulier (partie 2)

Ministère des Transports, de la Mobilité durable  
et de l'Électrification des transports : gestion contractuelle

Faits saillants



## Faits saillants

### Objectifs des travaux

Le présent audit particulier a été réalisé à la suite d'une demande du Conseil du trésor formulée le 24 mai 2016.

Les résultats de cet audit sont publiés dans deux rapports distincts. Le présent rapport contient les résultats de notre analyse à l'égard du deuxième objectif de l'audit. Nous voulions nous assurer que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) gère son processus de gestion contractuelle conformément aux règles en vigueur et aux saines pratiques de gestion de manière à veiller à son intégrité et à en favoriser l'efficacité et l'économie.

Le premier rapport, déposé à l'Assemblée nationale le 22 mars 2017, présente nos conclusions sur les mécanismes que le ministère a mis en place pour permettre une bonne gouvernance des activités liées à son processus de gestion contractuelle.

Les deux rapports sont disponibles au [www.vgq.qc.ca](http://www.vgq.qc.ca).

### Résultats de l'audit

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de l'audit concernant la gestion contractuelle du MTMDET et portant sur le deuxième objectif de l'audit.

---

**L'importance des contrats accordés aux firmes externes, dans le contexte où le ministère demeure vulnérable sur le plan de l'expertise, soulève des préoccupations quant à la capacité du MTMDET à encadrer adéquatement ces firmes.** Cela est d'autant plus essentiel que le ministère leur confie des responsabilités telles que la conception des plans et devis et la surveillance des chantiers.

---

**Pour les contrats de construction et les contrats de services professionnels que nous avons vérifiés, les estimations ne sont pas établies avec toute la rigueur nécessaire.** De plus, pour les contrats de construction, lorsque l'estimation est effectuée par une firme externe, le ministère n'a pas démontré qu'il s'assure de la qualité des travaux de cette firme.

---

**Pour la majorité des avenants vérifiés qui entraînent des dépenses supplémentaires, les autorisations requises n'ont pas été obtenues avant le début des travaux.**

---

**Le ministère ne s'assure pas que les objectifs liés aux programmes de contrats à exécution sur demande sont atteints, soit une répartition équitable des contrats entre les firmes et une plus grande participation des firmes de petite envergure.** En outre, ces programmes créent des situations pour lesquelles le ministère risque de payer ses services plus cher.

---

**Pour les contrats attribués en situation d'urgence, des problèmes à l'égard du contrôle des coûts et des délais importants entre le début des travaux et la signature du contrat ont été observés.**

---

**Les analyses effectuées par le ministère pour connaître les marchés ne sont pas suffisamment approfondies pour qu'il puisse adapter ses stratégies d'intervention, et ce, afin de permettre une plus grande concurrence.** Pour 11 des 17 contrats vérifiés pour lesquels une seule offre conforme a été reçue, la justification relative au fait de signer tout de même le contrat avec le fournisseur n'était pas suffisante.

---

**Le ministère ne publie pas toujours en temps opportun dans le système électronique d'appel d'offres l'information exigée par la réglementation.** Pour 24 des 95 contrats vérifiés, il y avait des retards parfois importants dans la publication. Par exemple, pour 9 contrats, des dépenses supplémentaires ont été publiées avec un retard de 16 à 381 jours.

---

## Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention du MTMDET. Celles-ci sont présentées intégralement ci-contre. L'entité auditée a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires de l'entité auditée. Nous tenons à souligner qu'elle a adhéré à toutes les recommandations.

### Recommandations au ministère

- 1** Produire une estimation rigoureuse des coûts de chaque contrat afin de s'assurer que le prix soumis est juste et raisonnable et que, ultimement, les fonds publics sont utilisés adéquatement.
  - 2** Encadrer adéquatement les travaux confiés à des firmes externes, notamment à l'égard de la conception des plans et devis (estimation des coûts des contrats) et de la surveillance des chantiers (gestion des dépenses supplémentaires), afin d'assurer l'intégrité du processus de gestion contractuelle.
  - 3** Obtenir l'autorisation relative aux avenants avant le début des travaux.
  - 4** Gérer les programmes de contrats à exécution sur demande de façon à s'assurer de l'atteinte des objectifs et de la bonne utilisation des fonds publics.
  - 5** Gérer adéquatement les contrats attribués en situation d'urgence, particulièrement pour permettre un meilleur contrôle des coûts et la signature des contrats au moment opportun.
  - 6** Approfondir ses analyses pour connaître les marchés afin d'adapter ses stratégies d'intervention, et ce, dans le but de permettre une plus grande concurrence et une diminution des situations où il y a une seule offre conforme.
  - 7** Publier en temps opportun l'information exigée par la réglementation dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement.
-

Cette publication  
est rédigée par le



**Québec**

750, boulevard Charest Est, bureau 300  
Québec (Québec) G1K 9J6  
Tél.: 418 691-5900 • Téléc.: 418 644-4460

**Montréal**

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910  
Montréal (Québec) H3A 1G1  
Tél.: 514 873-4184 • Téléc.: 514 873-7665

**Internet**

Courriel : [verificateur.general@vgq.qc.ca](mailto:verificateur.general@vgq.qc.ca)  
Site Web : [www.vgq.qc.ca](http://www.vgq.qc.ca)

**Le rapport est disponible dans notre site Web.**

**Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec**

Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

